

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MARS 2026 A 19 HEURES 30

Par suite d'une convocation en date du 16 mars 2026, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de QUITTEBEUF (EURE), se sont réunis en date du 20 mars 2026 à 19 heures 30 au lieu ordinaire de séances, sous la Présidence de Benoit HENNART, Maire, au nombre prescrit par la loi. La convocation a été affichée le 16 mars 2026.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs HENNART Benoit, DROUIN Annie, MARTIN Kenny, LECLERC Isabelle, CAUREL Yohann, CHERON Benoit, BOYE Hélène, PLET Sébastien, SEGUIN Margot, DURAND Fabien, BEAUCOUSIN Aurore, LEFEBVRE Chloé, BETILLE-POUSSET Angéline, LION Nolhan.

Nbre de membres : 15

Nbre de présents : 14

Nbre de votants : 14

Membre absent excusé n'ayant pas donné mandat de vote : 1
Monsieur VACCHELLI Nicolas

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur LION Nolhan pour remplir les fonctions de secrétaire.

Secrétaire de séance : Monsieur LION Nolhan

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

1. Indemnités du Maire,
2. Indemnités des adjoints,
3. Désignation des délégués des EPCI, et autres organismes,
4. Désignation des membres des commissions communales,
5. Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),
6. Nomination des membres de la commission de révision des listes électorales,
7. Nomination des membres de la commission des impôts locaux.

I - DELIBERATION RELATIVE AUX INDEMNITES DU MAIRE

Monsieur HENNART propose au conseil municipal de décider de fixer, ou non, le montant de ses indemnités de fonction à 44,3 % de l'indice brut 1027, soit un montant mensuel brut de 1 820,96 €, payable à terme échu, à compter du 1er avril 2026.

Monsieur HENNART soumet au vote cette délibération étant précisé qu'il ne participera pas au vote relatif à ses indemnités de fonction.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2123-17 et 2123-24,

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MARS 2026 A 19 HEURES 30

Considérant les dispositions de l'article L2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant le versement d'indemnités au Maire ainsi qu'aux adjoints,

Considérant que le total de ces indemnités ne doit pas dépasser le montant maximal de l'enveloppe globale allouée au Maire et aux adjoints,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de décider du montant des indemnités de fonction des différents élus municipaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE A L'UNANIMITE, l'octroi des indemnités de fonction pour Monsieur le Maire qui seront fixées de la manière suivante :

44.3 % de l'indice brut 1027 soit 1 820,96 € brut par mois, payable par mois à terme échu et ce à compter du 1^{er} avril 2026.

Il est précisé que Monsieur Benoit HENNART n'a pas participé à ce vote.

II - DELIBERATION RELATIVE AUX INDEMNITES DU 1^{ER} ADJOINT ET DU 2^{EME} ADJOINT

Monsieur HENNART propose au conseil municipal de décider d'attribuer ou non à Madame Annie DROUIN, première adjointe, ainsi qu'à Monsieur Kenny MARTIN, deuxième adjoint, une indemnité de fonction fixée à 11,77 % de l'indice brut 1027, soit un montant mensuel brut de 483,81 €.

Cette indemnité serait versée mensuellement, à terme échu, à compter du 1^{er} avril 2026.

Monsieur HENNART soumet au vote cette délibération étant précisé que Madame DROUIN et Monsieur MARTIN ne participeront pas à ce vote.

POUR LE 1^{ER} ADJOINT :

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE A L'UNANIMITE, l'octroi des indemnités de fonction à Madame Annie DROUIN, 1^{ère} adjointe, qui seront fixées de la manière suivante :**
 - **11.77 % de l'indice brut 1027 soit 483.81 € brut par mois, payable par mois à terme échu et ce à compter du 1^{er} avril 2026.**

Il est précisé que Madame Annie DROUIN n'a pas participé à ce vote.

POUR LE 2^{ème} ADJOINT :

- **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE A L'UNANIMITE, l'octroi des indemnités de fonction à Monsieur Kenny MARTIN, 2^{ème} adjoint, qui seront fixées de la manière suivante :**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MARS 2026 A 19 HEURES 30

- 11.77 % de l'indice brut 1027 soit 483.81 € brut par mois, payable par mois à terme échu et ce à compter du 1^{er} avril 2026.

Il est précisé que Monsieur Kenny MARTIN n'a pas participé à ce vote.

III - DESIGNATION DES DELEGUES DES EPCI ET AUTRES ORGANISMES

- a) **Communauté de Communes du Pays du Neubourg** : Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que le Maire est titulaire de fait et que le premier adjoint est suppléant de fait.

Titulaire : Le Maire : Monsieur Benoit HENNART

Suppléant : Le 1^{er} adjoint : Madame Annie DROUIN

- b) **SIEGE** : Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'il convient de délibérer pour désigner le titulaire et le suppléant pour ladite collectivité.

Se présente au poste de titulaire (1) :

- Monsieur Kenny MARTIN

Se présente au poste de suppléant (1) :

- Monsieur Benoit CHERON

Monsieur HENNART soumet aux votes ces deux candidatures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE À L'UNANIMITÉ, la désignation suivante :

- **Titulaire : Monsieur Kenny MARTIN**
- **Suppléant : Monsieur Benoit CHERON**

- c) **Syndicat d'eau** : Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'il convient de délibérer pour désigner les délégués pour ladite collectivité.

Se présente au poste de titulaire (1) :

- Monsieur Kenny MARTIN

Se présente au poste de suppléant (1) :

- Madame Annie DROUIN

Monsieur HENNART soumet aux votes ces deux candidatures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE À L'UNANIMITÉ, la désignation suivante :

- **Titulaire : Monsieur Kenny MARTIN**
- **Suppléant : Madame Annie DROUIN**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MARS 2026 A 19 HEURES 30

- d) **SIVOS** : Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'il convient de délibérer pour désigner les délégués pour ladite collectivité, étant précisé qu'il n'y a pas de suppléant à élire.

Se présentent au poste de titulaire (3) :

- Monsieur Benoit HENNART
- Madame Hélène BOYÉ
- Monsieur Yohann CAUREL

Monsieur HENNART soumet aux votes ces trois candidatures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE À L'UNANIMITÉ, la désignation suivante :

Titulaires :

- **Monsieur Benoit HENNART**
- **Madame Hélène BOYÉ**
- **Monsieur Yohann CAUREL**

- e) **SERGEP** : Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'il convient de délibérer pour désigner les délégués pour ladite collectivité.

Se présente au poste de titulaire (1) :

- Monsieur Sébastien PLET

Se présente au poste de suppléant (1) :

- Madame Annie DROUIN

Monsieur HENNART soumet aux votes ces deux candidatures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE À L'UNANIMITÉ, la désignation suivante :

- **Titulaire : Monsieur Sébastien PLET**
- **Suppléant : Madame Annie DROUIN**

IV - Désignation des membres des commissions communales

Il est précisé que Monsieur le Maire est délégué d'office à toutes les commissions communales.

TRAVAUX URBANISME AMENAGEMENT	PLU	Nicolas VACCHELLI Benoit CHERON
	Travaux	Kenny MARTIN Hélène BOYÉ Fabien DURAND Nolhan LION

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MARS 2026 A 19 HEURES 30

	Loyer et Immeubles Communaux	Kenny MARTIN Chloé LEFEBVRE
	Commission assainissement	Benoit CHERON Hélène BOYÉ
ANIMATION CULTURE LOISIRS	Fêtes et cérémonies	Sébastien PLET Annie DROUIN Fabien DURAND Nolhan LION Kenny MARTIN Hélène BOYÉ Margot SEGUIN Isabelle LECLERC
	Projets culturels et touristiques	Nolhan LION
	Communication & Information Informatique	Kenny MARTIN Chloé LEFEBVRE
FINANCES		Annie DROUIN
CIMETIERE		Nicolas VACCHELLI Chloé LEFEBVRE
CORRESPONDANT DEFENSE		Nicolas VACCHELLI (une délibération sera prise lors de la prochaine réunion de Conseil)

V - Désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'il convient de délibérer pour désigner les délégués pour le CCAS parmi les élus.

Se présentent au poste de titulaire (5 élus) :

- Monsieur Kenny MARTIN
- Madame Margot SEGUIN
- Madame Chloé LEFEBVRE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MARS 2026 A 19 HEURES 30

- Monsieur Benoit CHERON
- Madame Hélène BOYÉ

Se présentent au poste de suppléant (5 élus) :

- Madame Annie DROUIN
- Monsieur Yohann CAUREL
- Madame Isabelle LECLERC
- Madame Angéline BÉTILLE-POUSSET
- Monsieur Sébastien PLET

Monsieur le Maire soumet aux votes ces différentes candidatures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE À L'UNANIMITÉ, la désignation suivante :

Titulaires :

- Monsieur Kenny MARTIN
- Madame Margot SEGUIN
- Madame Chloé LEFEBVRE
- Monsieur Benoit CHERON
- Madame Hélène BOYÉ

Suppléants :

- Madame Annie DROUIN
- Monsieur Yohann CAUREL
- Madame Isabelle LECLERC

- Madame Angéline BÉTILLE-POUSSET
- Monsieur Sébastien PLET

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil la désignation des délégués hors élus pour le CCAS :

- Représentant des personnes âgées et retraitées : Patrice TALHOUARN
- Représentant des personnes handicapées : Sylvie BÉTILLE-POUSSET
- Représentant population (personnes non handicapées, non retraitées) :
Pierre MABILLE
- Représentant l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) :
Justine BIZET
- Représentant d'associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte
contre les exclusions : Jocelyne BERTHELIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE À L'UNANIMITÉ, la désignation suivante des délégués hors élus :

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MARS 2026 A 19 HEURES 30

- Représentant des personnes âgées et retraitées : Patrice TALHOUARN
- Représentant des personnes handicapées : Sylvie BÉTILLE-POUSSET
- Représentant population (personnes non handicapées, non retraitées) :
Pierre MABILLE
- Représentant l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) :
Justine BIZET
- Représentant d'associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte
contre les exclusions : Jocelyne BERTHELIN

VI - Nomination des membres de la commission de révision des listes électorales

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil la désignation des délégués pour lesdites commissions :

- Politiques (2 élus) : Annie DROUIN et Angéline BÉTILLE-POUSSET
- Conseil de Prud'hommes (2 élus) : Benoit CHERON et Isabelle LECLERC
- Chambre d'agriculture (2 non élus) :
Guillaume HENNART et Nicolas PREVOST
- Baux ruraux (1 élu) : Yohann CAUREL
- Chambre des métiers (2 non élus) :
Jean-Claude QUERET et Patrice TALHOUARN
- Chambre de commerce (2 non élus) : Laure LEBRUN et Altun MURAT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE À L'UNANIMITÉ, les désignations suivantes :

- Politiques (2 élus) : Annie DROUIN et Angéline BÉTILLE-POUSSET
- Conseil de Prud'hommes (2 élus) : Benoit CHERON et Isabelle LECLERC
- Chambre d'agriculture (2 non élus) :
Guillaume HENNART et Nicolas PREVOST
- Baux ruraux (1 élu) : Yohann CAUREL
- Chambre des métiers (2 non élus) :
Jean-Claude QUERET et Patrice TALHOUARN
- Chambre de commerce (2 non élus) : Laure LEBRUN et Altun MURAT

VII - Nomination des membres de la commission des impôts locaux

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la désignation des délégués pour ladite commission :

- Parmi les élus :
Titulaires (5 membres) :
 - Monsieur Benoit CHERON
 - Monsieur Kenny MARTIN
 - Madame Hélène BOYÉ

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MARS 2026 A 19 HEURES 30

- Monsieur Fabien DURAND
- Madame Isabelle LECLERC

Suppléants (5 membres) :

- Madame Angéline BÉTILLE-POUSSET
- Monsieur Sébastien PLET
- Madame Margot SEGUIN
- Madame Aurore BEAUCOUSIN
- Monsieur Yohann CAUREL

- Parmi les habitants non élus :

Titulaires (5 membres) :

- Madame Sylvie BÉTILLE-POUSSET
- Monsieur Patrice TALHOUARN
- Madame Cathia ROLLAND
- Monsieur Patrick JAMAUX
- Madame Béatrice BIBLOCQUE

- Parmi les habitants non élus :

Suppléants (5 membres) :

- Madame Catherine QUERET
- Monsieur Patrick BIBLOCQUE
- Madame Chantal BARBEY
- Monsieur Florent GALLIOT
- Monsieur Nicolas GROULT

Hors commune :

- Titulaire : Monsieur Guillaume HENNART
- Suppléant : Monsieur Bernard DUBOC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les désignations suivantes :

- Parmi les élus :

Titulaires (5 membres) :

- Monsieur Benoit CHERON
- Monsieur Kenny MARTIN
- Madame Hélène BOYÉ
- Monsieur Fabien DURAND
- Madame Isabelle LECLERC

Suppléants (5 membres) :

- Madame Angéline BÉTILLE-POUSSET
- Monsieur Sébastien PLET
- Madame Margot SEGUIN
- Madame Aurore BEAUCOUSIN

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 MARS 2026 A 19 HEURES 30

- **Monsieur Yohann CAUREL**

Habitants non élus :

Titulaires (5) :

- **Madame Sylvie BÉTILLE-POUSSET**
- **Monsieur Patrice TALHOUARN**
- **Madame Cathia ROLLAND**
- **Monsieur Patrick JAMAUX**
- **Madame Béatrice BIBLOCQUE**

Suppléants (5) :

- **Madame Catherine QUERET**
- **Monsieur Patrick BIBLOCQUE**
- **Madame Chantal BARBEY**
- **Monsieur Florent GALLIOT**
- **Monsieur Nicolas GROULT**

Hors commune :

- **Titulaire : Monsieur Guillaume HENNART**
- **Suppléant : Monsieur Bernard DUBOC**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour leur attention et lève la séance à 21 heures 00.